

Q. *Qu'est ce que VEUVE ?*

R. C'est celle dont le mari a passé de cette vie en l'autre, et qui pendant son veuvage jouit de tous les privileges qu'avoit son mari.

Q. *Quel delai a la veuve pour faire inventaire ?*

R. Elle a trois mois pour y proceder, et quarante jours pour deliberer si elle acceptera la communauté, ou si elle y renoncera.

Q. *Qu'est-ce que VISITE ?*

R. C'est l'examen de quelque ouvrage ou autre chose, qui se fait par des experts, en consequence d'un jugement qui l'ordonne.

Q. *Quand les Juges ordonnent-ils des visites ?*

R. Ils ne les ordonnent que lorsqu'il s'agit d'une question de fait, qui peut être éclaircie par le resultat des personnes experimentées dans